

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

544 du 5 février 2015

● **VIE SYNDICALE ORGA**

- Reçu syndical / Questionnaire ORGA

P. 4-5

● **SANTE SECURITE PRECARITE ENVIRONNEMENT 2 SPE**

- Drogues et alcool : quel positionnement syndical ?

P. 6-7

● **INTERNATIONAL**

- La victoire de Syriza doit se transformer en conquêtes Sociales pour le peuple grec.
- Pour la campagne BDS « Boycott Désinvestissement Sanctions » envers l'Etat d'Israël et son mur de l'Apartheid.

P. 3

P. 8-11

● **DROITS ET LIBERTES**

- Catastrophe AZF.
- Pour la liberté d'expression et contre l'union sacrée.

P. 12-13

P. 14

● **VIE FEDERALE**

- Index 2014 des publications de la FNIC CGT

P. 15-18

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0318S06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

SOCIÉTÉ MÉRIC & ASSOCIÉS

Pour comprendre,
anticiper, proposer

**L'expert comptable
du CE**

Pour bâtir
des alternatives

www.mericassocies.com



PARIS 75013
58A, rue du Dessous des Berges
01 56 59 13 50
infoparis@mericassocies.com

LYON 69007
363, rue Garibaldi
04 78 69 17 81
infolyon@mericassocies.com

♦ La victoire de Syriza doit se transformer en conquêtes sociales pour le peuple grec.



La FNIC CGT communique

Montreuil, le 28 janvier 2015

Communiqué de presse

Comme de nombreuses organisations progressistes en Europe, la FNIC-CGT acte positivement la victoire électorale du parti Syriza en Grèce.

L'Union européenne a imposé **l'austérité aux populations et aux salariés**, avec pour objectif de remettre à flot le système capitaliste qui a provoqué la crise financière historique de 2008. Nous avons conscience que le peuple grec a été parmi ceux qui ont **payé le plus lourd tribut à cette politique injuste et inacceptable**.

La FNIC-CGT considère que ce résultat électoral n'est pas arrivé par hasard, mais constitue le résultat du formidable travail de mobilisation des salariés et des citoyens, que le syndicalisme grec, en particulier le PAME, a su développer ces dernières années avec des dizaines de grèves générales, de manifestations monstres à Athènes et dans tout le pays. **Nous parlons donc bien d'une première étape gagnée par les luttes pour libérer le peuple grec du joug de l'austérité de la Troïka.**

Même si l'histoire, en particulier l'histoire sociale, ne se répète pas, elle nous fournit des enseignements que l'on peut utiliser

pour nous aider à appréhender le présent et l'avenir.

Ainsi, en 1936 en France, une fois que le Front populaire, entité politique, fut installé au pouvoir, c'est par les **luttes sociales** qui se sont développées ensuite, c'est par les occupations d'usines et la mobilisation ouvrière qu'a **pu être imposé, au patronat, l'ensemble des conquêtes sociales d'alors** : la semaine des **40 heures**, l'augmentation massive des **salaires**, les **congés payés**.

La FNIC-CGT continue de soutenir que, **quel que soit le gouvernement en place**, c'est par les **batailles syndicales** et revendicatives, par la **grève** et le **rapport de forces**, que les travailleurs parviendront à obtenir satisfaction sur leurs revendications.

AUJOURD'HUI IL EXISTE EN GRÈCE UN GOUVERNEMENT QUI DOIT ÊTRE À L'ÉCOUTE DU PEUPLE, IL EST URGENT ET IMPORTANT QUE LA MOBILISATION DU PEUPLE GREC SE POURSUIVE ET SOIT INTENSIFIÉE, EN PARTICULIER À L'INITIATIVE DU MOUVEMENT SYNDICAL DE CLASSE, DU PAME.

Nous sommes convaincus que le syndicalisme de progrès, révolutionnaire, de classe et de masse a par conséquent tout son rôle à jouer, dès à présent, en Grèce, comme dans les autres pays d'Europe, pour imposer au grand capital un changement complet de politique, pour qu'enfin soit mis fin à l'austérité et la dictature de l'argent.

♦ Reçu syndical ?



reçu syndical



Pour paiement des cotisations 2014

Nom du Syndicat :

Adresse :

Fédération des industries chimiques
Affiliée à la Confédération Générale du Travail

Syndicat CGT (ou section) de :

.....

Le trésorier certifie avoir reçu de :

.....

La somme de Euros au titre de la cotisation syndicale 2014.

Le règlement a été effectué :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque
- ☐ Par prélèvement automatique

Nombre de versement :

Le trésorier du Syndicat

♦ Questionnaire ORGA.

QUESTIONNAIRE VIE SYNDICALE

(Mise à jour des coordonnées des Syndicats de la Fédération)

La mise à jour des données de COGITEL par les syndicats étant loin d'être systématique, la Fédération vous demande, de remplir le questionnaire ci-dessous, de manière lisible et complète. Ceci est indispensable afin d'envoyer le matériel fédéral (publications, timbres et courriers).

Renvoyer dès à présent ce questionnaire à la Fédération :
fnic@cgt.fr / fax au : 01.55.82.69.15

ENTREPRISE/GROUPE :

Syndicat : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Adresse email : _____ @

Nom du secrétaire :

Téléphone : _____

Adresse email : _____ @

Nom du trésorier :

Téléphone : _____

Adresse email : _____ @

Nombre de syndiqués :

	Ouvriers/ Employés	Ingénieurs Cadres Techniciens Agents	Retraités
2012			
2013			
2014			

♦ Drogues et alcool : quel positionnement syndical ?

A l'heure où de nombreux patrons tentent d'imposer restrictions abusives, contrôles et sanctions, gardons-nous d'avoir une position moraliste et allons plus loin dans la réflexion.

Une modification récente de la loi (R4228-20) est prise comme prétexte de nouvelles restrictions de libertés et change en réalité peu de chose par rapport à la jurisprudence.

D'OÙ VIENNENT L'ALCOOL ET LES DROGUES ?

Leur origine est profondément liée à l'exploitation :

- ♦ L'alcool a été utilisé à l'asservissement des peuples colonisés, indiens d'Amérique du nord, Esquimaux, etc. L'opium avait été introduit en Chine contre la volonté de l'empereur de l'époque aux mêmes fins.
- ♦ La drogue a été amenée dans les années 60 dans la population des ghettos noirs aux USA pour casser les mouvements de libération.
- ♦ L'alcool était livré sur les chantiers, les ateliers, les navires par l'employeur il y a encore quelques décennies à des fins de domination et on trouve de nombreux écrits expliquant qu'un travailleur à qui on donne à boire est plus productif qu'un travailleur sobre.

QUEL REVIREMENT DU PATRONAT VIS-A-VIS DE L'ALCOOL ET DES DROGUES ?

Le revirement tient essentiellement sur 2 axes :

- ♦ La nécessité de faire, de plus en plus, appel aux moyens intellectuels de la main-d'œuvre.

- ♦ Leur volonté de mener une bataille idéologique sur le comportement individuel pour déplacer le débat sur la responsabilité des accidents du travail et la dégradation de la santé.

Cette bataille s'illustre entre autres par la culpabilisation des fumeurs qui sont atteints par l'amiante.

CE REVIREMENT EST IL EXHAUSTIF ?

Non, car le patronat se garde bien de s'intéresser aux raisons qui font que des salariés utilisent des drogues légales ou illégales pour « tenir le coup ». Est-il normal, quand on est posté, de boire de grosses quantités de café pour rester éveillé et de prendre des cachets pour dormir ?

Nous avons découvert sur un « grand arrêt », (contrôles périodiques des installations pétrolières et pétrochimiques. En général, les grands arrêts sont à périodicité de 5 à 6 ans), dans une raffinerie, que des superviseurs se dopaient à l'EPO pour tenir des cadences surhumaines. Dans ce cas, pas de scandale.

LE CONTROLE FAIT PAR L'EMPLOYEUR EST-IL LEGAL ?

- ♦ La jurisprudence accepte le principe d'un contrôle, pour l'alcool, fait par l'employeur, lorsqu'il s'agit de tâches liées à la sécurité qui doivent donc être préétablies. Cela ne suffit pas car il faut analyser le risque dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUE), modifier le règlement intérieur soumis à l'inspecteur du travail après avis des CE et CHSCT.
- ♦ Une procédure d'appel sur la contestation de la mesure doit être prévue.

Dans tous les cas, le médecin du travail est indépendant et n'est pas lié à la politique de l'entreprise. Il est tenu, avec l'infirmier, au secret médical. Il peut, par contre, éventuellement déclarer une inaptitude au poste.

D'autre part, il y a une différence entre, d'une part l'alcootest qui n'est pas un examen médical (jurisprudence) donc non soumis au secret médical, et d'autre part les prises de sang. Pour l'infirmier, la situation est plus compliquée, car cela dépend de « qui » à ce moment là lui donne des ordres :

- Soit le médecin du travail chargé de contrôler les actes des infirmiers, ce qui place l'alcootest dans le cadre d'une prise en charge de soin,
- Soit l'employeur, ce qui place le même alcootest dans le cadre d'une fonction de « contrôle » patronal assez courante.

LA SANCTION EST-ELLE LEGALE ?

Pour nous la dépendance reste un problème de maladie et ne peut déboucher sur une sanction. Par contre, le non-respect d'un règlement intérieur validé est motif à procédure disciplinaire. C'est sur l'axe de la maladie qu'il faut que nous axions notre action.

Le Conseil d'Etat considère que le contrôle ne peut que servir à écarter le salarié d'une situation dangereuse et ne peut donner lieu à sanction.

LES DIFFERENTES MANIPULATIONS SUR LA CAUSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

- ♦ Un accident aurait une cause unique, celle portée par le dernier exécutant.
- ♦ Exit par conséquent l'organisation du travail. Exit en particulier l'obligation d'intégrer dans l'organisation du travail le risque de défaillance humaine.
- ♦ A noter que sur le cannabis, il n'existe aucune étude, aujourd'hui, pour établir une relation entre accident du travail et son utilisation.

Un article du Quotidien du Médecin disait, en septembre 2000, que le manque de sommeil équivalait à une alcoolémie de 0,5 g/l. Or où

sont les mesures de prévention prises pour les travailleurs de nuit, les doublages de postes etc. ? Sans parler du risque cancérigène du travail posté qui est toujours oublié

QUELLE APPROCHE SUR L'ORIGINE DE LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL ET DE DROGUES ?

Plutôt que de considérer l'alcool comme une pathologie importée de la vie privée vers l'entreprise, c'est d'abord une pathologie d'adaptation.

- ♦ L'utilisation de l'alcool est à appréhender comme un symptôme du mal-vivre, d'avantage que comme une cause de difficulté en elle-même.
- ♦ N'y aurait-il que les sportifs de haut niveau qui se dopent ? Parler de dopage modifie l'exposé du problème.

FUIR LE DEBAT OU EN IMPOSER UN AUTRE ?

Il nous faut battre en brèche l'idée que le salarié viendrait ramener ses problèmes personnels à l'entreprise.

Face aux tentatives d'imposer un processus de culpabilisation/répression, nous devons, pour notre part, exiger un débat axé sur le bien-être au travail comme objectif. A partir de là il faut mettre en exergue ce qui fait le mal vivre et donc remettre le travail au centre des débats.

Les conditions de travail, l'incertitude dans l'emploi, la faiblesse du pouvoir d'achat constituent très fréquemment les origines des difficultés des travailleurs avec des prolongements à l'extérieur de l'entreprise.

Pour que le travail soit facteur d'épanouissement, voilà un excellent thème d'étude qui devrait supplanter les groupes de travail anti-alcool qu'installent les patrons.

♦ Pour la campagne BDS « Boycott Désinvestissement Sanctions » envers l'Etat d'Israël et son mur de l'Apartheid.

Le Mur de l'Apartheid

La « barrière » de séparation, qui n'en finit pas de se construire depuis 2002 sur le territoire israélien, est trop souvent présentée comme étant un moindre mal pour régler une situation très difficile dans cette partie du monde. Cette vision se résume ainsi : *deux peuples, dont chacun a droit à un Etat, vivent sur la « terre sainte ».* Avec un peu de bonne volonté et en isolant les extrémistes des deux bords (surtout palestiniens), on pourrait aboutir à la paix.

Rien n'est plus faux. Ce qui s'est mis en place, c'est un système de domination d'un Etat sur une population colonisée et privée de tous ses droits, un système qui rappelle (mais qui se différencie aussi, par certains aspects) à celui qui a régné en Afrique du Sud et qui fut baptisé **apartheid**.

En refusant de le voir, nous nous faisons les complices d'une injustice majeure qui dure depuis des décennies et nous nous empêchons aussi de réfléchir à la manière de sortir de cette impasse.

Le 14 avril 2002, le premier ministre d'alors, Ariel Sharon, a annoncé qu'une « barrière » de séparation serait construite en Cisjordanie, en pleine deuxième Intifada.

Cette Intifada avait débuté avec des manifestations de masse qui ont été réprimées dans le sang par l'armée israélienne. Elle s'était poursuivie par une série d'attentats suicides meurtriers contre des citoyens à l'intérieur d'Israël.

Après l'attaque contre un repas de Pâques dans un hôtel à Netanya, Israël a lancé l'opération «Bouclier défensif» au cours de laquelle quelque 500 Palestiniens ont été tués et s'en est suivie une destruction massive de maisons et d'infrastructures en Cisjordanie.

Le Mur de Cisjordanie est le dispositif de contrôle le plus imposant, le plus visible et le plus coûteux réalisé depuis l'occupation de cette région et de la Bande de Gaza en juin 1967.



Construit pour matérialiser la politique israélienne de séparation (hafrada) unilatérale, il est devenu le lieu et la cible des contestations locales et internationales. Quelques chiffres pour caractériser ce Mur :

- ♦ Pris sur toute sa longueur, le Mur mesure entre 680 et 709 kms. Le premier chiffre est l'estimation du Ministère de la défense, le second celle de B'Tselem, centre d'information israélien pour les droits de l'Homme dans les territoires occupés.

- ♦ Les parties déjà construites couvrent 525 kms, dont 85 % se trouvent sur le territoire palestinien, mais Israël garde le contrôle des deux côtés du Mur sur 100 % de sa longueur.
 - ♦ Pour les régions urbaines, soit 10 % du tracé, cette barrière est constituée d'un mur de béton de huit mètres de haut, comprenant des tours avec des « tireurs d'élite » et des « zones tampon » de 30 à 100 mètres de large pour les clôtures électriques, les tranchées, les caméras, les détecteurs et les patrouilles militaires
 - ♦ Pour les régions rurales (90 % du tracé), ce sont des couches de barbelés à lames sur les deux côtés d'une clôture électrique de trois mètres, des chemins pour les patrouilles militaires, des sentiers de sable destinés au retraçage des pas, des fossés et des caméras de surveillance.
 - ♦ La construction du Mur a entraîné le déracinement de plus de 800 000 oliviers dont 550 000 rien qu'entre 2000 et 2008, ainsi qu'un nombre indéterminé d'arbres fruitiers.
 - ♦ La construction a entraîné des bouleversements sur la qualité et la quantité de l'eau, affecté la morphologie des courants et le niveau des nappes phréatiques.
- Aujourd'hui, 40 % de l'eau de Cisjordanie coule vers Israël, et les Palestiniens doivent acheter leur eau au prix fort à des sociétés privées israéliennes.
- ♦ **Coût total de la construction de ce Mur jusqu'à maintenant : plus 2,6 milliards de dollars. Coût de l'entretien par année, 260 millions de dollars.**

Le tracé divise la Cisjordanie occupée en de nombreuses « poches » certaines plus ou moins ouvertes, d'autres plus ou moins fermées, d'autres enfin complètement fermées.

En de très nombreux endroits, le Mur divise la population palestinienne (séparation des familles), et l'éloigne, voire lui interdit complètement l'accès à ses ressources économiques, sanitaires ou sociales.

Ce n'est pas un phénomène isolé comme cela pourrait se concevoir pour un mur

d'une telle longueur, c'est un fait qui se retrouve partout et à grande échelle.

Le Mur ne peut être comparé à d'autres murs malheureusement célèbres dans l'histoire ; ces murs séparaient effectivement deux populations, mais à l'intérieur de ceux-ci, chaque population vivait « normalement ».

Ici ce n'est pas le cas. Les populations touchées n'ont plus d'autre choix que d'immigrer, parce que sur place la situation n'est plus viable : plus de champ, plus d'eau, plus d'école, plus de soins médicaux...

Le Mur israélien, c'est donc une immigration forcée, mais aussi une immigration rampante. Sur le papier, personne ne contraint les palestiniens à immigrer, mais sur le terrain, ils n'ont pas d'autres choix.

Ajoutons que ce Mur n'existe que pour les palestiniens, mais pas pour les juifs israéliens, qui peuvent le traverser quand bon leur semble. En cela, on peut véritablement parler d'une société d'apartheid.

Quel est le statut légal du Mur ?

► **La Cour Suprême israélienne** a demandé au gouvernement israélien de modifier le tracé du Mur.

En 2004, la Cour a déterminé que la trajectoire prévue aurait un impact négatif sur la vie des Palestiniens d'une manière qui est hors de proportion avec les exigences de sécurité d'Israël.

La décision se lit comme suit : « Le tracé que le commandement militaire a établi pour la clôture de sécurité [...] fait un tort important aux habitants locaux tout en violant leurs droits en vertu du droit humanitaire et du droit international ».

► **La Cour internationale de Justice (CIJ) a déterminé, en 2004, que le Mur construit par Israël était illégal parce que la majeure partie de ce dernier était aménagée sur les territoires occupés. Elle a affirmé que le Mur violait les droits des Palestiniens et qu'ils devraient recevoir une compensation pour les dommages causés.** Quatorze des quinze juges ont convenu que le Mur était illégal et que les Nations-Unies devraient adopter des mesures afin de suspendre les travaux de construction. La décision se lit comme suit : **« La Cour estime que la construction du Mur et le régime qui y est associé créent un « fait accompli » sur le terrain qui pourrait bien devenir permanent, auquel cas – et notwithstanding la caractérisation formelle par Israël – équivaldrait à une annexion de facto ».** Le cas a été déféré devant la CIJ par l'Assemblée générale des Nations Unies. **La CIJ n'a pas un pouvoir contraignant si bien que la décision équivaut à un avis consultatif seulement.** Tel Aviv a déclaré promptement qu'elle ignorerait la décision.

Dix ans plus tard, cet avis est quasiment resté sans suite.

Ce Mur, surmédiatisé, est l'emblème du conflit israélo-palestinien : murs de béton ou portions de barrières érigés par Israël en Cisjordanie s'affichent sur les couvertures des publications journalistiques ou scientifiques. Dès lors, les évolutions actuelles et les enjeux du conflit semblent bien souvent devoir être résumés et compris à travers la seule analyse de cet édifice. **Cet édifice peut pourtant aussi être considéré comme un leurre.**

Captés par le Mur, beaucoup d'observateurs locaux et internationaux n'ont en effet plus fait attention aux processus et aux reconfigurations du régime d'occupation israélien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Considérant la séparation comme achevée et irréversible, certains estiment même que les termes du débat et du conflit ont changé.

Rien n'est plus faux : L'Etat d'Israël continue d'ignorer chacune des 33 résolutions de l'Organisation des Nations-Unies prises à son encontre depuis 1947.

Le peuple palestinien continue de subir l'occupation de ses terres, les humiliations quotidiennes, la répression aveugle, ainsi que l'enfermement dans le camp de concentration à ciel ouvert que constitue la bande de Gaza.

Il y a urgence à ce que les Etats, à commencer par l'Etat français, imposent immédiatement à Israël la reconnaissance de l'Etat palestinien, la destruction du Mur de la honte et de l'apartheid, et le respect des frontières de 1967, sous peine de sanctions économiques.



La campagne BDS, c'est quoi ?

En 2005, 172 organisations de la société civile palestinienne lançaient un appel aux sociétés civiles du monde entier à s'engager dans une campagne de Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) contre Israël. Le but était de faire pression sur cet État pour qu'il se conforme au droit international et mette fin à l'occupation de la Palestine. Elles s'inspiraient en cela de la campagne de boycott qui avait joué un rôle important pour la fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

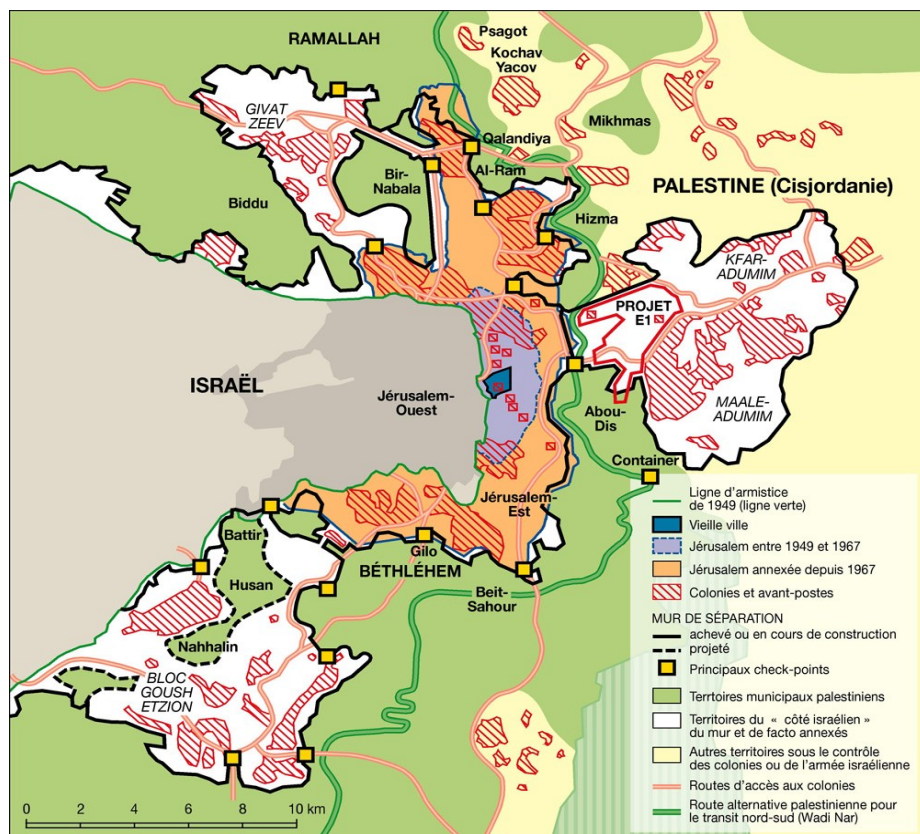


Les principaux produits israéliens à boycotter en France sont :

- les fruits et légumes MEHADRI (dont JAFFA, CARMEL, TOP, KEDEM...).
- les dattes israéliennes (attention aux usurpations de provenance).
- les lingettes israéliennes.
- les produits SODASTREAM (gazéificateurs...).
- les produits de beauté AHAVA.
- les articles ménagers et de jardinage en plastique KETER.
- les médicaments génériques TEVA.
- l'épilateur EPILADY.
- les produits d'arrosage, NETAFIM et ELGO,
- ...et tous les produits identifiés en provenance d'Israël (dont les codes-barres commencent par 729).

♦ **Au désinvestissement** : obtenir que les entreprises françaises et européennes cessent toute collaboration à la colonisation et à l'occupation de la Palestine.

♦ **Aux sanctions** : viser à ce que la France et l'Union Européenne interdise l'importation des produits des colonies israéliennes, qu'elles cessent toute subvention ou prêt à des entreprises collaborant à la colonisation de la Palestine et que l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël soit suspendu tant que cet État ne se conforme pas au droit international.



La FNIC-CGT a décidé de soutenir cette initiative qui vise :

- ♦ **Au boycott** : sur le plan économique, appeler avant tout au boycott des produits des colonies, le boycott des institutions israéliennes universitaires culturelles et sportives est mis en œuvre au cas par cas.

♦ Catastrophe AZF

La Fnic cgt et l'Union Départementale CGT 31

communiquent



Montreuil, le 14 janvier 2015

La cour de Cassation renvoie vers la Cour d'Appel de Paris sur la catastrophe d'AZF.

À quand les enseignements dans les entreprises pour la sécurité des salariés et de la population ?

Communiqué de presse

Après 14 ans de manœuvres juridiques, la Cour de Cassation vient d'annuler la décision de la Cour d'Appel de TOULOUSE sur la catastrophe d'AZF qui a fait 31 morts, plus de 22 500 sinistrés corporels.

Depuis l'explosion, le groupe TOTAL n'a eu de cesse de chercher à gagner du temps, d'orienter l'enquête et l'opinion publique vers de fausses pistes avec des moyens juridiques colossaux.

La Cour de Cassation, que les condamnés ont saisi, remet les compteurs à zéro.

La CGT s'était félicitée des attendus de la Cour d'Appel qu'il faut retenir sur les fautes reprochées, qui sont :

- ↳ « D'avoir laissé le représentant d'une société sous-traitante organiser seul les modalités de collecte de déchets de sacs ayant contenu des nitrates et des produits chlorés en contradiction avec les obligations incombant à Grande Paroisse.
- ↳ De n'avoir rien fait pour vérifier que les sacs collectés et réunis en un même lieu avaient été parfaitement vidés et en tout cas lavés et qu'il ne

restait jamais aucune trace d'un quelconque produit à l'intérieur.

- ↳ De n'avoir pas informé les salariés de Grande Paroisse de l'absolue nécessité de vérifier le parfait lavage des emballages collectés, de n'avoir donné aucune consigne de contrôle régulier et strict de la qualité des prestations, de manutention et lavage des emballages, confiés aux salariés des entreprises sous-traitantes.
- ↳ De s'être désintéressé du traitement des emballages et d'avoir abandonné à la sous-traitance la gestion du processus de recyclage, de stockage et d'élimination.
- ↳ De n'avoir pas vérifié que les sous-traitants connaissaient les consignes d'exploitation.
- ↳ De n'avoir jamais envisagé de faire bénéficier les salariés, des entreprises sous-traitantes, d'une formation minimale sur la nature des produits chimiques, leur dangerosité, ainsi que les précautions à prendre lors des manipulations.

↳ De ne pas s'être assuré de la réalité, du contenu et de la pertinence de la formation des salariés des entreprises sous-traitantes alors qu'il savait que ces derniers n'avaient aucune compétence en matière de chimie et que souvent ils étaient recrutés sur des postes non qualifiés et souvent en intérim. »

En outre, la Cour d'Appel a retenu qu'en l'absence de formation appropriée, les salariés des entreprises sous-traitantes n'avaient aucune connaissance du fonctionnement général de l'usine et des questions de sécurité du site et n'étaient, par conséquent, pas en mesure d'agir de façon adaptée pour réduire les risques découlant de l'activité.

Par ailleurs, l'arrêt retient les propos de l'ingénieur du Ministère de l'environnement qui souligne, notamment, qu'il était anormal que l'activité soit sous-traitée, parce que les produits qui y étaient apportés et stockés

Elle prolonge en même temps l'anxiété des très nombreuses victimes.

Aujourd'hui en France, il y a, de la part, des grosses entreprises, toujours refus de considérer la relation directe entre la qualité du contrat de travail, avec la maîtrise de la sécurité des fabrications, des transports et stockages des produits. Les principales composantes du contrat, stabilité dans l'emploi, formation, droit d'expression et droit de représentation sont ouvertement attaquées.

Il y a aussi, avec le projet de loi Macron et d'autres projets gouvernementaux, la volonté de précariser davantage, cette fois-ci, tous les contrats, de réduire les moyens d'intervention des représentants du personnel, du CHSCT en particulier.

La CGT exige, quant à elle, l'interdiction des contrats précaires et de la sous-traitance dans les entreprises sensibles et leur caractère exceptionnel ailleurs.



Il est indispensable, aussi, que l'État et ses services, comme les DREAL, n'abandonnent pas leurs missions. C'est le cas avec des transferts vers des auto-contrôles et des auto-certifications en lieu et place de demandes d'autorisations.

La CGT, partie civile dans l'intérêt des salariés, ne lâchera rien dans ce dossier afin que les enseignements

étaient dangereux et étaient susceptibles d'être réutilisés.

Nous constatons et dénonçons que nous en sommes toujours là dans de nombreuses entreprises.

Cette décision, à la demande de la multinationale et de ses soutiens, a pour objet de soulever le trouble, de contribuer à ne pas tirer les enseignements pour la prévention.



soient enfin tirés. C'est indispensable pour qu'il n'y ait pas une d'autre catastrophe industrielle demain.

♦ Pour la liberté d'expression et contre l'union sacrée.

Le carnage perpétré au siège de *Charlie Hebdo* a suscité une vague d'indignation et de colère parfaitement légitime que nous partageons. Nous condamnons, sans réserve, ce massacre qui vise à semer la terreur et à réduire au silence des journalistes qui défendaient la liberté d'expression.

Nos pensées vont tout d'abord aux proches des victimes et nous leur exprimons tout notre soutien.

Tout laisse à penser que cette attaque est l'œuvre de fascistes religieux qui rêvent d'imposer leurs illusions mortifères à la société. Nous devons être très clairs en dénonçant, sans réserve, ce fanatisme. Nous combattons tous les fascismes, qu'ils prospèrent sur fond de nationalisme ou d'obscurantisme, et quels qu'en soient les guides ou les prophètes.

Ils veulent terroriser, provoquer délibérément l'horreur et la peur, créer une situation de tension extrême. En cela, ils sont parfaitement complices du FN et de l'extrême droite.

Et comme nous le redoutions, nous constatons, dès à présent, que cette tuerie sert de prétexte pour alimenter les discours racistes et justifier des attaques contre des lieux de cultes musulmans.

Nous entendons déjà les scribouillards réactionnaires et les politiciens opportunistes reprendre en boucle la théorie fumeuse du "choc des civilisations" et profiter de cet événement pour renouveler leurs charges contre les immigrés, les étrangers, les musulmans.

Nous ne sommes pas moins choqués de la récupération politique, en particulier par le gouvernement Hollande. L'appel à « l'unité nationale » n'est rien de moins qu'une vaste opération de confusion visant à justifier :

- ♦ les interventions militaires de la France en Irak, au Mali, en Centrafrique.

Le but premier de ces interventions étaient de protéger les intérêts impérialistes des entreprises françaises dans ces régions et les dictateurs en place, pas de combattre le djihadisme, que la France n'a pas hésité à armer dans d'autres situations.

- ♦ une nouvelle offensive liberticide. Comme après le 11 septembre 2001, les gouverne-

ments en place vont sous couvert d'antiterrorisme imposer de nouveaux dispositifs de fichages, qui ont montré, depuis qu'ils étaient majoritairement utilisés contre les militants politiques et syndicaux.

- ♦ la politique antisociale du gouvernement. En surfant sur le choc émotionnel qui nous touche toutes et tous, VALLS et HOLLANDE entendent bien faire passer au second plan leur politique austéritaire, en particulier le projet de loi Macron, qui sera présenté à l'Assemblée nationale fin janvier et prévoit son nouveau lot de remises en cause des moyens de défense des salariés (prud'hommes, inspection du travail...), de facilitation des licenciements, de banalisation et de baisse de la rémunération du travail de nuit et du dimanche.

Plus généralement, parmi les forces politiques qui s'indignent aujourd'hui, bon nombre sont, en grande partie, responsables du climat délétère de par leur stigmatisation des travailleurs immigrés et de leurs enfants, en particulier lorsqu'ils sont supposés musulmans.

Cette récupération est d'autant plus indigne que les journalistes de *Charlie Hebdo* assassinés n'hésitaient pas à condamner les politiques des HOLLANDE, SARKOZY ou Le PEN.

S'il avait fallu écouter le PS et l'UMP, le FN aurait dû être invité à leur « marche républicaine » de dimanche. Qu'auraient pensé, de tout cela, les journalistes assassinés ?

Nous regrettons la transformation de la manifestation de dimanche prochain, initiée par les organisations antiracistes, en une « marche républicaine » dont VALLS se voudrait l'organisateur et où SARKOZY défilera.

Farouches opposants de « l'unité nationale » pour les raisons décrites plus haut, nous ne participerons pas à cette marche. Il est de toute première urgence que celles et ceux qui sont révoltés par cet attentat fasciste et refusent de défiler derrière SARKOZY et VALLS, qui veulent résister au racisme et combattre les discriminations, qui s'opposent aux politiques sécuritaires et liberticides se regroupent et reprennent l'offensive.

♦ Index 2014 des publications de la FNIC CGT

ACTIONS – MOBILISATIONS Le 16 octobre 2014, tous ensemble pour la sécurité sociale Le 16 octobre, allons récupérer notre argent ! Non à l'austérité ! 2015 : le début de la riposte !	VOIX N°511 MILITANT N°250 MILITANT N°253 MILITANT N°256
ACTUALITES Nationalisation, réponse aux besoins, rôle des salariés et des syndicats. Conférence dite « sociale » : arnaque au dialogue social. Gaz de houille : pour y voir clair ! Colloque sur les nationalisations des 11 et 12 juin 2014. Mais au fait, c'est quoi la compétitivité ? Sanofi : des milliards de bénéfices au détriment de l'emploi. Prix des carburants. Le dimanche n'est pas un jour comme les autres . Contrat unique : l'obsession patronale de la précarité. RSA : l'échec du recul de la pauvreté. Allemagne : la pauvreté atteint un niveau record. Le MEDEF, responsable du chômage, veut pénaliser les privée d'emplois. Une illusion créée par l'ANI et une risque : celui de payer 2 fois ! Où va l'argent de nos impôts ! La France : médaille de bronze pour la course mondiale aux dividendes. La retenue à la source : vraiment une fausse bonne idée ! Baisse du pouvoir d'achat pour les retraités. Voter Front national, c'est voter pour la finance et l'exclusion. Dividendes ou investissements, ils ont choisi ! Ne nous laissons pas endormir par le somnifère social. Le pacte d'irresponsabilité / travailleurs détachés Les pauvres toujours plus pauvres, et les riches... Combien vous coûtent les dividendes aux actionnaires ? Nos martyrs du fascisme. Les fraudeurs ne sont pas ceux que l'on veut nous faire croire. Remise en cause des seuils sociaux. Violence policière ! ... une de trop ! Lettre commune FNIC CGT et Fédération des marins Transparence financière des Comités d'Entreprises : les enjeux de la loi. Hollande / MEDEF : « pacte » contre les citoyens et les familles. Faut-il moduler les cotisations patronales ? Déclaration CGT « En France on a faim ! » CETA-TAFTA des traités jumeaux pour détruire la souveraineté des peuples. Face à la déflation, il faut rompre l'austérité.	VOIX N°508 VOIX N°509 VOIX N°510 VOIX N°511 MILITANT N°234 MILITANT N°235 MILITANT N°236 MILITANT N°237 MILITANT N°238 MILITANT N°239 MILITANT N°240 MILITANT N°243 MILITANT N°245 MILITANT N°246 MILITANT N°247 MILITANT N°248 MILITANT N°251 MILITANT N°252 MILITANT N°255 CF N°531 CF N°532 CF N°533 CF N°538 CF N°540 CF N°541
CONGRES Bulletin d'inscription du 39ème Congrès. Inscription au 39ème Congrès FNIC CGT. Document d'orientation adopté au 39ème Congrès Fédéral	MILITANT N°237 CF N°531 CF N°535
INTERNATIONAL Conférence triennale des travailleurs du gaz et du pétrole les 14,15 et 16 décembre 2013 à Calcutta. Contre l'union européenne des patrons : un vote cohérents avec nos valeurs. La FSM, notre organisation internationale. 16ème Congrès de la FUP (Brésil) Combattre le chômage pour un travail digne. Conférence des 3 et 4 octobre 2014 à Lisbonne. Confédération européenne des syndicats, dialogue social : le fiasco du syndicalisme européen. Modèle allemand : et si c'était cela, la future grande Europe sociale Le peuple palestinien. Le parcours tortueux du syndicalisme international.	VOIX N°506 VOIX N°507 VOIX N°509 VOIX N°510 VOIX N°511 MILITANT N°240 MILITANT N°254 CF N°534 CF N°538
PENIBILITE La pénibilité, un outil au service du capital. Compte personnel de prévention de la pénibilité. Décret pénibilité Fiche individuelle pénibilité, traçabilité.	VOIX N°507 MILITANT N°246 MILITANT N°253 CF N°537

EDITO Ne restons pas « otages » : l'action salariale massive est l'arme du changement ! Courage, disons « NON » à l'austérité. Levons-nous et luttons ! Conférence dite « sociale » : un attrape nigauds. Le travail, plus qu'un salaire : une richesse. « Dialogue social », « pacte de responsabilité ». Loin des salariés, leur avenir est engagé. Jeudi 16 octobre 2014 : avec la CGT, prenez votre destin en main ! Quel avenir pour vous, votre famille ? A vous de décider. De la résistance à la conquête. La bataille des salaires. Profits ou emplois : il faut choisir ! Coût du capital : savoir dire stop ! Un printemps de luttes .. C'est au capital qu'il faut s'attaquer. S'engager dans une riposte d'envergure. Continuons la mobilisation ! Envoyons valser l'austérité !! Pacte d'irresponsabilité ! Ils doivent entendre Tous ensemble, dans la rue, le 26 juin 2014 !	VOIX N°506 VOIX N°507 VOIX N°508 VOIX N°508 VOIX N°510 VOIX N°511 MILITANT N°234 MILITANT N°235 MILITANT N°236 MILITANT N°237 MILITANT N°238 MILITANT N°239 MILITANT N°240 MILITANT N°241 MILITANT N°242 MILITANT N°243 MILITANT N°244 MILITANT N°245
ORGA / VIE SYNDICALE Vie syndicale : nous organiser pour lutter ! 4 nouvelles bases, 130 n'ont rien réglé ! Représentativité et syndiqués ? Pourquoi tant de différence ? Assemblée Générale des syndicats. Les obligations comptables nous feraient-elles perdre la tête ? Le syndicat, base de toute la CGT ! Et si nous mettions COGITIEL à jour ! Seuil d'effectifs : attention danger ! Représentativité ! Attention au complot. Sortir de son syndicat pour être plus fort. Comment se prétendre de la CGT sans être syndiqué ? Les timbres arrivent... Evolution FNI Note confédérale sur la mise en œuvre des prélèvements SEPA. Reçu syndical 2013. Voix des syndicats pour le 39ème Congrès Fédéral Rien payé 2013. Panorama des branches de la Fédération. Election Prud'hommes	VOIX N°507 MILITANT N°246 MILITANT N°247 MILITANT N°248 MILITANT N°250 MILITANT N°251 MILITANT N°252 MILITANT N°253 MILITANT N°254 MILITANT N°255 MILITANT N°256 CF N°531 CF N°532 CF N°538 CF N°539 CF N°540
FORMATION PROFESSIONNELLE La réforme de la formation professionnelle. Pour qui ? Réforme formation professionnelle 2014. Du DIF au CPF. ANI sur la formation professionnelle. OPCA DEFI et négociations branches Réforme de l'apprentissage : un nouveau décret est publié. Loi sur la formation professionnelle : ce qui change.	MILITANT N°241 MILITANT N°246 MILITANT N°256 CF N°531 CF N°537 CF N°540
HISTOIRE SOCIALE Hommage à René PERROUAULT. Châteaubriant : un crime de classe	CF N°532 CF N°538
JOURNEE D'ETUDE Complémentaire santé du 23 octobre 2014 Comment combattre les politiques patronales face à l'alcool et les drogues avec le syndicat et le CHSCT ? Journée d'étude addictions	MILITANT N°248 MILITANT N°249 CF N°539

LUTTES Nouveau syndicat au laboratoires Stallergènes. NAO Plastic Omnium. Les salariés CGT de Rhodia Saint Fons gagnent de nouveau en appel : c'est une belle victoire ! Hutchinson : un bras de fer sur les salaires et les 35 heures est engagé ! Le 6 février 2014 : une action nationale CGT qui appelle à un prolongement. Carbone-Savoie, filiale de rio Tinto Alcan : mobilisation des salariés avec la CGT pour la défense de l'emploi industriel. La CGT Cooper n'est pas satisfaite de l'accord entre la direction et 2 syndicats « CFDT et CFE-CGC » La plate-forme chimique de Pont de Claix. Syndicat CGT Michelin Blanzay, les fruits de la victoire. Les salariés de TOKAI en lutte pour défendre l'emploi : non aux 220 licenciements. Grève du 14 au 17 avril 2014 au laboratoire GEN-BIO Lyondellbasell, pour le redémarrage. Parfumerie MF Production, bravo les camarades ! BASF « Palme d'or ». Altuglas Bernouville : 8 semaines de conflit. SRD Dunkerque : la lutte s'organise. Les Petroplus, toujours en lutte ! Les salariés d'Air Liquide en lutte pour exiger une autre répartition des richesses. SRD Dunkerque : la lutte continue. Syndicat CGT TOTAL Normandie, l'union fait la force. Aluminium Trimet Saint Jean de Maurienne : une lutte gagnante pour l'avenir industriel en Savoie. Ne rien lâcher ! Occupons le terrain CGT à l'entreprise, avec la bataille des idées, carburant des luttes... Contre l'austérité : luttons pour nos revendications ! Solidarité avec les Altuglas Bernouville. Face aux attaques, une seule réponse : le rapport de forces. Contre la finance : Résistance ! Communiqué de Presse commun FNIC CGT et UD Bouche du Rhône sur situation Lyondellbasell Communiqué AMISOL	VOIX N°506 VOIX N°507 VOIX N°508 VOIX N°509 VOIX N°510 VOIX N°511 MILITANT N°247 MILITANT N°248 MILITANT N°250 MILITANT N°252 MILITANT N°255 CF N°537 CF N°538
ORGA - RENFORCEMENT Point orga au 10 décembre 2014. Urgence : règlement des cotisations 2012 et 2013. Nouveau matériel syndicalisation. Et si on parlait continuité syndicale Règles de vie... Respect. Colloque IHS / Bulletin d'inscription. Bien remplir son bordereau Cogétise. Référénts FNIC : au plus près des territoires Urgent : règlement des cotisations et renforcement. Elections professionnelles. Représentativité. Désignations.	MILITANT N°235 MILITANT N°236 MILITANT N°237 MILITANT N°239 MILITANT N°241 MILITANT N°242 MILITANT N°244 MILITANT N°245 MILITANT N°249 CF N°536
JURIDIQUE La réforme des Prud'Hommes. Pétition : « L'élection des conseillers prud'hommes ». Elections des Conseillers prud'hommes Procès SANOFI : Affaire CGT SANOFI AVENTIS contre SANOFI WINTHROP INDUSTRIE. Conseil des Prud'Hommes	VOIX N°508 MILITANT N°234 MILITANT N°255 CF N°537
SANTE SECURITE Nanotechnologies : et si nous avions eu raison trop tôt ? Que faire après un accident grave de travail ? Information à afficher Santé et environnement : le nouveau registre d'alerte Pour un pôle de santé publique	CF N°537 CF N°539 CF N°542
SALAIRES Allocations familiales et salaires Rémunération des stagiaires	VOIX N°506 MILITANT N°247

SOCIETE Le front national, le pire ennemi des salarié(e)s. Nos revendications pour une politique industrielle. Traité transatlantique ou la libération totale. Le temps de travail, le reduire ! Les enfants de la commune de Paris. 27 mai 2014, journée nationale de la résistance. Allocations chômage : la réalité ! Médias : la machine à laver les cerveaux. La trésorerie des entreprises explosent ! Le programme du Conseil national de la Résistance Extrême droite, l'impoture sociale. Le temps partiel. Les experts, outils des syndicats et des IRP. Inspection du travail : besoins et état des lieux. 2 prérogatives CHSCT spécifiques à la Branche Chimie. Recherche et transition énergétique.	VOIX N°506 VOIX N°507 VOIX N°508 VOIX N°510 MILITANT N°243 MILITANT N°244 MILITANT N°253 MILITANT N°254 MILITANT N°256 CF N°531 CF N°532 CF N°534 CF N°537 CF N°539 CF N°541
VIE FEDERALE Compte-rendu du CEF des 13 et 14 janvier 2014. Compte-rendu du CEF du 25 février 2014. Un pôle « Droits et libertés » redynamisé dans la Fédération. Compte-rendu du CEF du 22 avril 2014. Compte-rendu du CEF du 4 juin 2014. La FNIC CGT au forum social de la fête de l'humanité. Assemblée Générale de la FNIC CGT du 23 septembre 2014. Compte-rendu du CEF des 8 et 9 septembre 2014. Compte-rendu du CEF du 28 octobre 2014. Compte-rendu du CEF du 2 décembre 2014. Charte de l'élu(e) et mandaté(e) CGT. Index des publications fédérales 2013. Assemblée Générale des syndicats de la FNIC CGT. Situation du raffinage en France : Intervention de FNIC CGT lors de la rencontre du 27 mai 2014 à l'Elysée. CCN des 13 et 14 mai 2014. Conférence de l'Industrie de la Plasturgie. Forum social—Fête de l'humanité. Conférence nationale de la plasturgie le 4,5 et 6 mars 2015 Rien payé (2013 et 2014) Rien payé 2014	MILITANT N°235 MILITANT N°238 MILITANT N°240 MILITANT N°242 MILITANT N°245 MILITANT N°248 MILITANT N°249 MILITANT N°250 MILITANT N°254 MILITANT N°256 CF N°533 CF N°537 - CF N°538 CF N°537 CF N°538 CF N°541 CF N°542
PROTECTION SOCIALE La complémentaire santé Allocation familiales : le salaire des parents. La Sécurité sociale, un besoin vital pour les salariés Les allocations familiales, c'est du salaire ! Négociations sur les retraites complémentaires. ARCCO et AGIRC : la sécurité sociale en ligne de mire.	VOIX N°510 VOIX N°511 MILITANT N°249 CF N°541
DROITS ET LIBERTES Info « Droits et libertés » Info « Droits et libertés » + la cotisation ! C'est pas quand on veut. Info « Droits et libertés » : le « don » de jours de repos à un collègue dont l'enfant est malade est désormais possible Arrêt maladie : temps de travail effectif ou pas ? La CFE-CGC ne peut pas signer seule un accord collectif inter-catégoriel ! Ce que change la loi sur l'égalité hommes/femmes Le Comité d'entreprise sera consulté sur le compte personnel de formation. Attention à la validité du mandat des délégués syndicaux. AT/MP : pas de saisine des Prud'hommes pour faire reconnaître un manquement à l'obligation de sécurité. Période d'essai et délai de prévenance. Droit en liberté. Conseil d'Etat / santé SMR. Base de données économique et sociale Réforme de la médecine du travail Cas particulier du salarié déclaré invalide. Cadre plasturgie : discrimination salaires	MILITANT N°242 MILITANT N°243 MILITANT N°244 MILITANT N°246 MILITANT N°248 CF N°538 MILITANT N°250 MILITANT N°251 MILITANT N°252 MILITANT N°254 MILITANT N°255 CF N°534 CF N°538 CF N°540 CF N°542



Humanis
Protéger c'est s'engager

Retraite
Prévoyance
Santé
Epargne
Dépendance

LA SANTÉ D'UNE ENTREPRISE PASSE AUSSI PAR CELLE DE SES SALARIÉS



470 000*
ENTREPRISES NE PROPOSENT
PAS DE COUVERTURE SANTÉ
À LEURS COLLABORATEURS.

Qui a dit qu'un dirigeant de petite entreprise ne pouvait pas protéger ses salariés ?

Humanis, 1^{er} acteur en santé collective, propose une couverture santé simple et efficace, conçue spécialement pour les TPE de moins de 10 salariés.
Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif.

Votre contact : **Catherine Jousse** ■ catherine.jousse@humanis.com